



Libourne, le jeudi 8 janvier 2024

## **L'affichage encore et encore ! LA CGT toujours contre ! Vers une ère du mensonge ?**

La CGT IP dénonce depuis plusieurs années la mise en place de l'équipe programmes au SPIP de Bordeaux au détriment du coeur de métier : l'accompagnement individuel, et sans aucune étude sur l'intérêt de ce type d'actions. DFSPIP après DFSPIP, la CGT n'a pas modifié son positionnement et n'a cessé de dénoncer le manque de dialogue social.

L'arrivée de la nouvelle DFSPIP a donné un espoir, rapidement balayé.

Il est bien beau d'afficher une volonté de dialogue social. Mais la multiplication des CSA n'est pas le gage d'un dialogue social de qualité.

Alors oui, la CGT a accepté de travailler sur la note sur les organisations collectives (12h de travail !) mais dans le seul but de pouvoir faire des amendements et limiter la casse.

A titre d'exemple, il nous paraissait nécessaire de faire la distinction entre action collective sur orientation du CPIP dans le cadre d'un PACEP, exécution de stage dans le cadre d'une condamnation, et justice restaurative.

Le répertoire des actions collectives au SPIP 33 tient désormais compte de ces différences.

Devait aussi être débattue la question du traitement des absences des PPSMJ aux actions collectives. Nous avons ainsi pu faire supprimer l'article qui prévoyait de demander un rappel des obligations par le magistrat en cas d'absence.

Imagine-t-on sérieusement un JAP organiser une audience dans ce cadre ?

Et envisager une révocation pour ce motif ?

**Notre réflexion devrait davantage porter sur les besoins de prise en charge de nos publics, plutôt que d'invoquer d'hypothétiques sanctions pour recueillir leur adhésion.**

Sans parler de l'angle mort du dispositif, que nous ne cessons de relever : quand allons-nous entamer l'indispensable travail sur l'articulation entre suivi individuel et prise en charge collective ?

Alors quand on lit le courriel de la direction indiquant que « nous avons échangé avec les organisations syndicales représentatives du service lors des deux derniers CSA ( 8 décembre 2023 et 23 janvier 2024 ) et nous sommes en accord pour déployer les dispositifs de la manière suivante » cela s'apparente à un mensonge.

**La CGT IP n'a pas voté la note et n'est donc pas en accord !**

**Discuter pour modifier une note ce n'est pas être en accord !**

**Ne pas voter un texte, ce n'est pas être en accord !**

Est-ce que le mensonge est devenu un outil de management ?

Dans la même veine, on rappellera également que dire aux agents que la formation ADERES est obligatoire est un pur mensonge. En effet, interrogés à ce sujet, la DAP et le Directeur Interrégional de Bordeaux ont confirmé l'absence de caractère obligatoire de cette formation.